

THESE DE DOCTORAT SUR TRAVAUX – PROCÉDURE D'INSCRIPTION, DE RÉALISATION ET DE SOUTENANCE –

Références :

- l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
- l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat.
- l'arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) propose une modalité de préparation du doctorat lorsque des travaux de recherche ont déjà été réalisés par le candidat. Différente de la procédure de doctorat par « *Validation des Acquis de l'Expérience* », elle prend exclusivement en compte les travaux et études rédigés par le candidat au moment du dépôt de sa demande et ne requiert a priori aucune recherche nouvelle.

Le diplôme du doctorat ainsi obtenu sanctionne la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche dans un domaine scientifique ou technologique, la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à construire une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et à en exploiter les résultats. Le référentiel pour l'obtention du diplôme du doctorat comporte les **six blocs de compétences du doctorat**, comme listés et détaillés dans l'arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.

La procédure de thèse de doctorat travaux d'UPE comprend **quatre étapes**.

1. Conseil et orientation
2. Recevabilité du dossier de candidature
3. Rédaction du mémoire de thèse.
4. Soutenance de la thèse.

L'étape 1 consiste à accompagner le-la candidat-e pour la préparation de son dossier de recevabilité.

L'étape 2 permet de vérifier que le candidat démontre une activité professionnelle en relation avec le niveau requis par une formation doctorale L'objectif de cette étape est de vérifier la qualité du dossier du candidat afin de réduire le risque de refus d'autorisation de soutenance. Elle ne requiert pas d'inscription.

Les étapes 3 et 4 se déroulent sur une seule année universitaire et requièrent une inscription unique.

1. Conseil et orientation

L'Université Paris-Est Créteil propose un **accueil personnalisé** dans le cadre de la procédure de thèse sur travaux. Un **entretien** est proposé afin de conseiller et d'orienter le-la candidat-e en vue de l'élaboration du dossier de recevabilité administrative et scientifique avant la présentation de ce dernier.

Il a pour objet notamment de préparer la courte note permettant de montrer le lien et le liant entre les travaux et productions scientifiques réalisés.

L'entretien porte également sur les objectifs professionnels et la motivation du-de la candidat-e pour obtenir le diplôme de doctorat. Il permet enfin d'orienter le-la candidat-e vers les équipes de recherche de son domaine scientifique ainsi que les titulaires de l'*Habilitation à Diriger des Recherches* (HDR) susceptibles d'encadrer son mémoire sur le plan académique.

2. Recevabilité du dossier de candidature

Le candidat prépare un **dossier de recevabilité** qui comprend les documents suivants :

- Un curriculum-vitae détaillé recensant l'ensemble des expériences professionnelles et sociales et l'intégralité des productions¹ hiérarchisées et organisées avec pertinence ;
- Une courte note présentant les travaux de recherche et de développement réalisés, et précisant les résultats les plus significatifs, accompagnée d'une copie des documents les plus marquants ;
- Une proposition de directeur-trice de thèse titulaire d'une *Habilitation à diriger les recherches*-HDR, choisi-e dans une équipe d'accueil d'une école doctorale d'UPE, qui assurera l'encadrement durant la phase d'élaboration du mémoire et proposera les rapporteurs et la composition du jury de soutenance.

L'ensemble de ces pièces constituent **votre dossier de recevabilité**.

A ce stade, aucun mémoire de thèse n'est demandé.

Pour nous le transmettre vous devrez envoyer votre dossier à l'adresse suivante : tst@u-pec.fr

Toute la procédure est dématérialisée, aucun document papier n'est à fournir.

Seuls les dossiers complets seront traités.

Le dossier de recevabilité complet est réceptionné et traité au niveau du **service Thèse sur Travaux du collège doctoral de la collectivité territoriale Paris Est Partenaires**. Ce dossier est transmis à **un-e expert-e** du domaine scientifique du-de la candidat-e, titulaire d'une HDR, désigné-e par la Vice-Présidence Recherche de l'Université Paris-Est Créteil, sur proposition de la direction de l'école doctorale correspondant à la thématique du-de la candidat-e.

¹ Livres, ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à ou sans comité de lecture, communications dans des congrès nationaux et internationaux avec ou sans publication des actes, autres communications type séminaires, colloques, rapports scientifiques, rapports techniques, rapports d'études, brevets et innovations, contribution à la rédaction de normes, publications de vulgarisation...

L'expert-e sollicité-e formule une recommandation sur le rejet ou l'acceptation de l'inscription en thèse. À réception de cet avis, le dossier de recevabilité est instruit par le **bureau du collège doctoral** en formation restreinte aux personnes titulaires de l'HDR.

Sur l'avis du bureau du collège doctoral, la Présidence de l'UPEC décide de l'autorisation d'inscription en doctorat du candidat ou du rejet du dossier.

Lorsque l'autorisation d'inscription en doctorat est donnée, le-la candidat-e s'inscrit à l'UPEC selon la procédure en vigueur, dans une école doctorale co-accréditée par l'UPEC et sous la responsabilité de son directeur de thèse.

Le-la candidat-e crée un compte personnel dans la base de données ADUM. Les données déposées sur la base sont vérifiées par le-la gestionnaire de l'école doctorale d'inscription. L'inscription est validée par la direction de l'école doctorale et l'autorisation d'inscription est ensuite prononcée par le représentant de l'établissement.

3. Rédaction du mémoire de thèse

Encadré par son directeur de thèse, le candidat rédige un mémoire de thèse en deux parties :

- Une première partie spécifiquement rédigée, présentant de façon unifiée l'ensemble des travaux en les situant par rapport à l'état des connaissances ;
- Une seconde partie constituée des copies des travaux les plus marquants, en cohérence avec la première partie.

4. Soutenance de la thèse

Les modalités de soutenance de la thèse et de délivrance du diplôme de docteur de l'UPEC sont celles fixées par l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022.

Les phases principales en sont rappelées ci-après :

- Proposition par le directeur de thèse de deux rapporteurs titulaires d'une HDR, n'appartenant pas à l'école doctorale concernée et extérieurs à l'établissement, validation par l'école doctorale puis décision de la Présidente de l'UPEC ;
- Proposition de jury par le directeur de thèse, validation par l'école doctorale puis par la Présidente de l'UPEC ; la composition du jury peut comprendre, selon la nature des travaux du candidat, des professionnels, tout en respectant le nombre de personnes titulaires d'une HDR requis ;
- Autorisation de soutenance donnée par la Présidente de l'UPEC au vu des rapports des rapporteurs
- Soutenance puis dépôt de la thèse.

Droits d'inscription

- Les droits d'inscription - pour une inscription unique - s'élèvent à 1 500 € (la contribution de vie étudiante et de campus est due). Ce montant a été voté par le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil I, lors de sa délibération du 28 janvier 2021 (délibération n° CA-2025-FORMATION-32 du 11 avril 2025.)